

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 7 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20250907-DELIB2025-33EMP-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Nombre de Conseillers

En exercice 12

Présents 11

Votants 12

Abstention 0

Délibération N°2025-33
remplace la délibération
N°2025-29

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2025

Date de l'affichage de la convocation : 1 octobre 2025

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSIER, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENT EXCUSE : Sébastien CLAVIER a donné pouvoir à Nathalie HOUSIER

Secrétaire de séance : Jacques PERARD

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibération d'autorisation d'emprunt

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 70 000.00 € (soixante dix mille euros) auprès du Crédit Agricole de SAINT JEAN DE BRAYE pour le financement de l'achat de la SARL ANORALINE, du fonds de commerce de la boulangerie sise à QUINCY 8 route de Reully.

Le Conseil municipal de la commune de QUINCY, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de QUINCY est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole un Contrat de Prêt pour un montant total de 70 000.00 € (soixante dix mille euros) dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt : Crédit Agricole

Montant : 70 000.00 euros

Durée d'amortissement : 10 ans (40 trimestres)

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt : 3.20%

Echéance constante : 2 051.84€

Coût total des intérêts : 12 073.58€

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote

Pour : 12

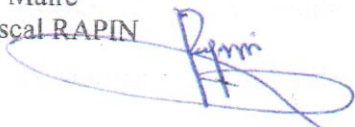
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 7 octobre 2025

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jacques PERARD



Publication sur le site internet de la commune le : 9 octobre 2025

Acte transmis en préfecture le : 9 octobre 2025